

Golette sereine

Groupe 5 : **Responsabilisation des élèves et découverte de l'autre**

3^e réunion du groupe : lundi 20 mai 2019

Présents : Mmes et MM Antolino, De Luca, Demé, Fatsini, Lang, Merminod, Morend, Stöcklin, Froidevaux.

Excusées : Mmes Baroncini, Licot, Sztajzel

Comme convenu, ce document constitue un retour partiel de notre dernière séance, et vous voudrez bien le compléter ou le commenter.

En fonction de vos ajouts et remarques, j'en rédigerai une deuxième version que je vous enverrai avant la réunion du 31 mai; elle nous servira de base de discussion afin d'affiner le projet.

La réunion a été consacrée dans sa quasi entièreté au projet *AProGo*.

Mme Lang, sur la base d'un document élaboré par ses soins, a montré le fonctionnement actuel des assemblées de délégués d'élèves et leur articulation avec le CETA. M. Froidevaux a rappelé le fonctionnement du GAAD 'historique'.

Une discussion s'est engagée, de laquelle il ressort que :

- beaucoup de maîtres ne connaissent pas le fonctionnement actuel des assemblées de délégués ou du CETA;
- peu de maîtres de classe répondent aux sollicitations (transmission de l'information par exemple);
- il est nécessaire de voir comment le projet *AProGo* pourrait s'insérer dans le fonctionnement actuel et quelles modifications ou quels agencements il pourrait demander.

Fruits de la discussion ...

Objectifs d'une structure participative des élèves

1. former les élèves à la citoyenneté
2. favoriser la responsabilisation des élèves
3. favoriser à parts égales la participation des élèves quels que soient les degrés concernés
4. favoriser la prise en compte de "petits projets"

Remarques / commentaires :

- formulation des objectifs, leur pertinence :

.....
.....
.....

- objectifs éventuels à ajouter :

.....
.....

- définition des "petits projets" :

.....

.....

.....

Conditions-cadres nécessaires à la réalisation des objectifs

1. mise sur pied d'une structure souple, aussi bien dans le temps que dans le fonctionnement (en lien avec les objectifs 3 et 4)
2. mise sur pied d'instruments de communication facilitateurs pour les élèves et notamment pour les délégués dans leur mission d'aller et retour entre l'entité de base et l'entité supérieure (en lien avec l'objectif 2)

Remarques / questions :

- remarques globales, formulation...
- jusqu'à quel point est-il possible de pousser la souplesse formelle (nécessité de soumettre tous les projets au CETA) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réalisations concrètes à envisager

- a. mise sur pied d'une structure par degré (assemblées de classe – assemblées de délégués) (objectifs 1, 3 et 4)
- b. élection d'un super-délégué par degré (objectifs 3 et 4)
- c. détermination de quelques plages temporelles, d'environ deux semaines chacune, dans l'année avec l'obligation pour chaque maître de classe d'y organiser une assemblée de classe (objectif 4 / C.C. 1)
- d. transmission du savoir en début d'année scolaire aux classes de 9^e par d'anciens délégués de 10^e de l'année précédente (objectif 2)
- e. élaboration de documents (formulaires, guides) pour aider les élèves à présenter des projets, les délégués à amener les projets aux assemblées de délégués ou à ramener les informations en classe (objectif 2 / C.C. 2)

